

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : _____. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ⁽¹⁾ :	Date d'édition ⁽¹⁾ :	Sensible :	Prof. régl. mini ⁽¹⁾ :	Matériau réseau ⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		___ cm	
			___ / ___ / ___		___ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

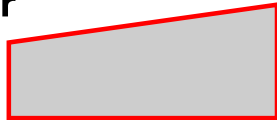
Contenu et légende des plans des réponses aux DT-DICT

Ouvrages Souterrains d'Assainissement

Plans et données disponible dans ce dossier

- 1 Plan des ouvrages du réseau d'assainissement et de pluvial
- 2 Données complémentaires des points singuliers relevés en classe A

Légende

Chantier  Emprise des travaux	
Assainissement	
Collecteur  Collecteur gravitaire  Collecteur refoulement  Canalisation abandonnée  Canalisation fictive	Autre  Surface de collecte  Surface hydraulique  Drain
Branchement  Pluvial  Usée	Ouvrage  Poste de refoulement ou relevement  Chambre de dessablement  Sép. hydrocarbure / Déshuileur  Usine de dépollution  Déversoir d'orage  Autre
Regard  Usée unitaire  Pluvial  Usée unitaire borgne  Pluvial borgne  Autre  Hors VEOLIA	Equipement  Vanne  Clapet  Autre  Exutoire  Boîte de branchement
Avaloir  Avaloir	

Les ouvrages Privés ou Abandonnés ne sont pas exploités par Veolia, leur position est donnée à titre indicatif

La durée de validité du récépissé est limitée dans le temps, la DICT doit être renouvelée dans les cas suivants :

- La durée des travaux est supérieure à 6 mois et aucune réunion périodique n'a été planifiée avec les exploitants de réseaux sensibles
- Les travaux annoncés ne sont pas entrepris dans un délai de 3 mois à compter de la date de consultation de la liste des exploitants
- Les travaux sont interrompus pendant plus de 3 mois.

Les plans sont restitués sur le meilleur fond de plan à grande échelle disponible - toutefois le fond de plan mis à disposition de Veolia peut comporter des erreurs importantes ; pour les ouvrages indiqués en classe A, il est nécessaire de se reporter aux coordonnées Lambert fournies avec la réponse.

Dans tous les cas, vous devez procéder à la lecture de l'environnement et prendre en compte les indications fournies par les affleurants (regards, chambres, bouches à clé, etc.)

Contacts DT-DICT

En cas de sinistre

En cas d'endommagement sur nos ouvrages lors de votre intervention, merci de contacter le service clientèle Veolia au **0969323529** en activant le mode « urgence ».

Attention : Le mode urgence ne peut être activé qu'en cas d'endommagement uniquement. Dans les autres cas, votre demande sera rejetée.

En cas d'investigation complémentaire à notre charge

Merci d'envoyer le plan DWG + PDF accompagnés de la facture détaillée de l'Investigation complémentaire en retour de DT.

Rdv marquage piquetage

En cas de nécessité d'une prise de rdv pour réaliser un marquage piquetage par l'un de nos agents, merci de contacter le service clientèle Veolia :

- Soit par téléphone au **0969323529** en mentionnant le besoin d'une prise de rdv par l'un de nos agents suite à une réponse DICT pour effectuer un marquage-piquetage. *En cas de forte affluence sur nos lignes, merci de patienter ou renouveler votre appel ultérieurement.*
- Soit par internet sur le lien suivant :

<https://www.service.eau.veolia.fr/home/contact/contact-public.html>

Vous devez alors :

1. Indiquer la commune concernée,
2. Choisir la thématique eau potable ou assainissement dans la liste déroulante
3. Mentionner la nature de votre demande dans le commentaire « prise de rdv avec un agent Veolia pour effectuer un marquage-piquetage suite à une réponse DICT »,
4. Vous serez recontacté pour la prise de rdv dès que possible.

Les ouvrages Privés ou Abandonnés ne sont pas exploités par Veolia, leur position est donnée à titre indicatif

La durée de validité du récépissé est limitée dans le temps, la DICT doit être renouvelée dans les cas suivants :

- La durée des travaux est supérieure à 6 mois et aucune réunion périodique n'a été planifiée avec les exploitants de réseaux sensibles
- Les travaux annoncés ne sont pas entrepris dans un délai de 3 mois à compter de la date de consultation de la liste des exploitants
- Les travaux sont interrompus pendant plus de 3 mois.

Les plans sont restitués sur le meilleur fond de plan à grande échelle disponible - toutefois le fond de plan mis à disposition de Veolia peut comporter des erreurs importantes ; pour les ouvrages indiqués en classe A, il est nécessaire de se reporter aux coordonnées Lambert fournies avec la réponse.

Dans tous les cas, vous devez procéder à la lecture de l'environnement et prendre en compte les indications fournies par les affleurants (regards, chambres, bouches à clé, etc.)

Recommandations pour les investigations complémentaires (annexe K)

Veolia CTO 2026



Rappel cadre réglementaire

Avertissement relatif à l'amélioration de la cartographie des réseaux dans l'emprise de vos travaux (conformément à l'annexe 6 de l'arrêté du 15/2/2012 modifié, ou annexe K du fascicule 3)) Les plans ci-joints des réseaux que nous exploitons comportent, dans l'emprise des travaux prévus, un ou plusieurs tronçons non conformes aux dispositions du 6° du I de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié. (voir le plan et sa légende).

En application du 2° de l'article 7-1 de ce même arrêté, si l'emprise des travaux prévus affectant le sol (terrassement, enfoncement, forage, décapage, compactage ...) dépasse 100 m², vous devez en tant que responsable de projet procéder en phase projet à des investigations complémentaires **à notre charge pour porter à la classe A les tronçons qui n'y sont pas, branchements inclus.**

Ces investigations complémentaires doivent être confiées à un prestataire certifié. Elles sont limitées à la zone constituée de l'emprise où sont effectivement prévus des travaux affectant le sol et de tous points situés à moins de 2 m de cette emprise.

Leurs résultats doivent nous être transmis sous la forme définie à l'article 15 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié, à l'adresse électronique suivante : **«veolia.cto.retour-ic@veolia.com»**.

Vous voudrez bien joindre au résultat des investigations complémentaires la facture à notre charge, établie au prorata de la longueur des ouvrages détectés dont nous sommes les exploitants initialement non rangés dans la classe A, branchements inclus. La longueur des ouvrages à reporter dans la facture est celle mentionnée dans le compte rendu d'investigations complémentaires du prestataire certifié.

Les modalités pour la réalisation des investigations complémentaires sont décrites dans les pages suivantes.

Recommandations pour la réalisation et l'envoi des IC

Nous vous rappelons que les investigations complémentaires doivent :

- ❖ consister en des mesures indirectes de géolocalisation sans fouille (sauf raison de faisabilité ou de sécurité) et que dans les cas courants, lorsque les IC sont techniquement inefficaces (densité d'ouvrages) la détection du tronçon est déclarée infructueuse et des OL ou l'application de Clauses Techniques et Financières sont à prévoir. (cf. fascicule 1 du guide d'application de la réglementation)
- ❖ être réalisées par un prestataire certifié en géoréférencement et détection
- ❖ facturées à des prix non abusifs (sauf à en motiver le montant)
- ❖ faire l'objet d'un compte rendu mentionnant la longueur totale des ouvrages non rangés dans la classe de précision A, branchements inclus, sur laquelle ont porté les investigations.

Nous vous remercions également de joindre à la facture des investigations complémentaires le tableau type de répartition des coûts des investigations complémentaires (page 39 du fascicule 1, guide d'application de la réglementation) en y apposant la mention « certifié conforme ».

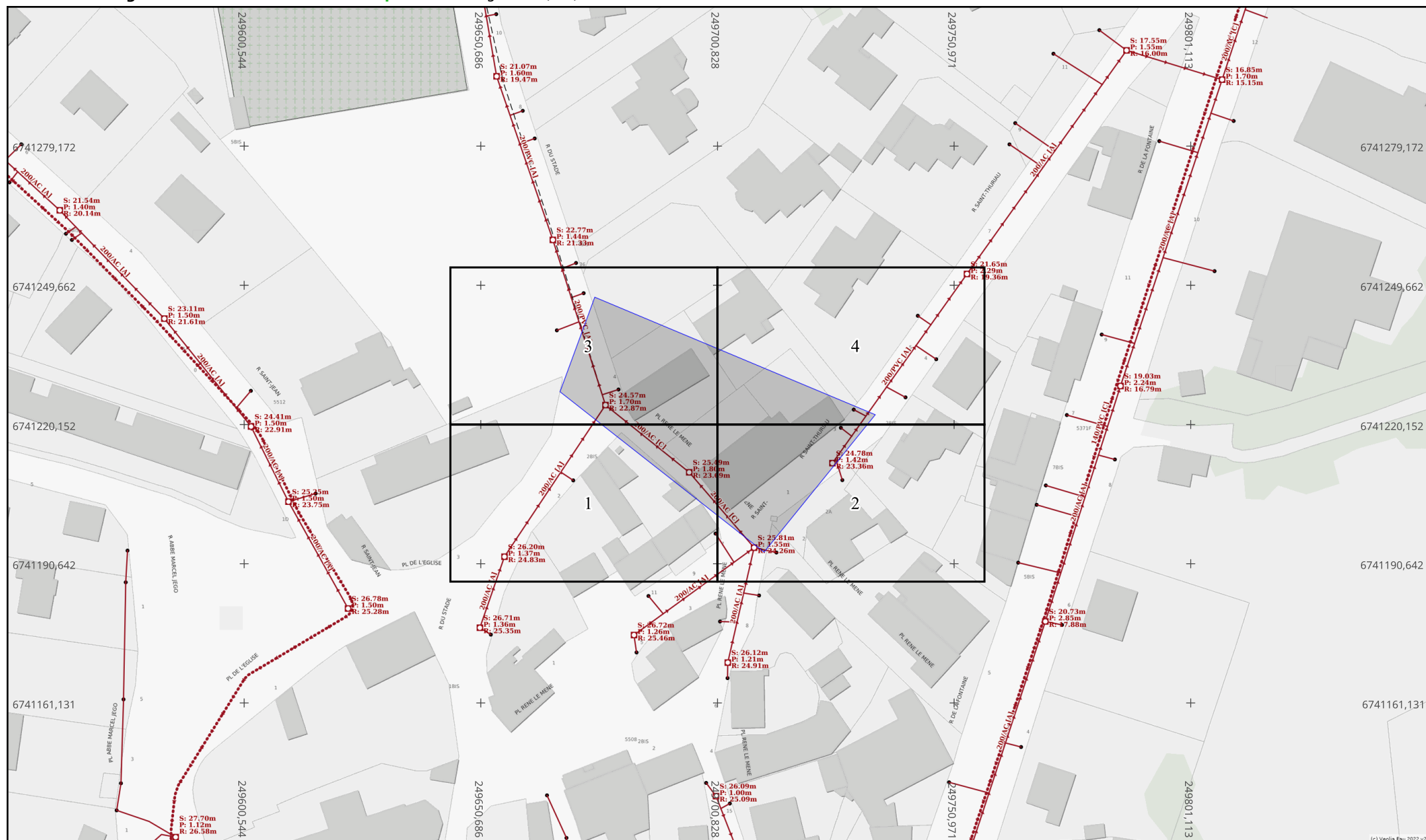
Modalités d'envoi des résultats

Voici nos préconisations pour la réalisation des Investigations Complémentaires afin de fluidifier le circuit d'intégration de ces IC dans la cartographie Veolia et de leur paiement.

Le résultat de l'IC doit être envoyé à l'adresse veolia.cto.retour-ic@veolia.com et doit suivre les règles suivantes :

- Objet du mail : [N° département] - [Effluent (AEP/ASS/EP)] - [Code insee] - [Commune en majuscule] – [N° consultation DICT complet], Exemple: 44 - AEP - 44109 - NANTES - DT 2026011205725D7F ou pour un plan de plusieurs effluents : 44 - AEP/ASS/EP - 44109 - NANTES - DT 2026011205725D7F
- le numéro de consultation complet de la DT déclaration initiale doit être de 16 caractères avec préfixe DT).
- **1 mail = 1 résultat d'IC + 1 facture**
- Le mail doit contenir au moins une pièce jointe (résultat de l'IC + compte rendu avec les 11 informations listées dans l'article 15)
- le résultat des relevés est fourni au format SIG (shp ou gpkg)
- La facture doit obligatoirement être jointe dans le même mail

VEOLIA se réserve le droit de rejeter tout ou partie des investigations complémentaires (informations cartographiques et sommes refacturées) qui ne respecteront pas ces principes.



Info. DICT

Adresse : 4 Rue du Stade

56950 CRACH

Date d'édition : 03/07/2026

N° Consultation : 2026070302574D91

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

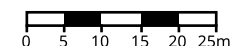
Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**
Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

— Diamètre Matériau [A] — : Pour objets linéaires

A23

: Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Echelle : 1:1000



Format d'impression :
A4 Paysage

Orientation

Nord



(c) Veolia Eau 2022-23



Info. DICT	Adresse : 4 Rue du Stade	Info. plan	Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93) Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C Les éléments rangés en classe de précision A sont indiqués de la manière suivante : — Diamètre Matériau [A] — : Pour objets linéaires A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)	Echelle : 1:200 Format d'impression : A4 Paysage	Orientation Nord



Info. DICT

Adresse : 4 Rue du Stade

56950 CRACH

Date d'édition : 03/07/2026

N° Consultation : 2026070302574D91

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

- Diamètre Matériau [A] —** : Pour objets linéaires
- A23** : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Echelle : 1:200

Format d'impression : A4 Paysage

Orientation





Info. DICT

Adresse : 4 Rue du Stade

56950 CRACH

Date d'édition : 03/07/2026

N° Consultation : 2026070302574D91

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

— Diamètre Matériau [A] — : Pour objets linéaires

A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Echelle : 1:200

Format d'impression : A4 Paysage

Orientation

Référence et coordonnées des points singuliers de classe de précision A*

Ouvrages Souterrains d'Assainissement

Système de coordonnées : Lambert93

Informations des 22 entités présentes dans l'emprise du chantier

** Sauf dans le cas où des altimétries sont fournies, la classe de précision ne s'applique qu'aux coordonnées X;Y*

N° sur le plan	Réseau concerné	Type d'ouvrage	Coordonnée X	Coordonnée Y	Coordonnée Z (génératrice supérieure)
A01	Eaux usées	Regard	249665.917	6741259.249	21.33
A02	Eaux usées	Regard	249677.111	6741224.308	22.87
A03	Eaux usées	Regard	249683.121	6741175.568	25.46
A04	Eaux usées	Regard	249702.988	6741169.736	24.91
A05	Eaux usées	Regard	249708.523	6741194.121	24.26
A06	Eaux usées	Regard	249725.139	6741211.984	23.36
A07	Eaux usées	Boîte de branchement	249666.808	6741240.103	22.92
A08	Eaux usées	Boîte de branchement	249670.246	6741208.325	24.98
A09	Eaux usées	Boîte de branchement	249670.809	6741254.353	22.1
A10	Eaux usées	Boîte de branchement	249672.46	6741247.984	22.73
A11	Eaux usées	Boîte de branchement	249679.801	6741227.59	24.06
A12	Eaux usées	Boîte de branchement	249683.615	6741171.883	25.63
A13	Eaux usées	Boîte de branchement	249686.17	6741183.886	25.96
A14	Eaux usées	Boîte de branchement	249700.395	6741197.092	25.28
A15	Eaux usées	Boîte de branchement	249701.353	6741178.465	25.25
A16	Eaux usées	Boîte de branchement	249702.891	6741166.432	24.92
A17	Eaux usées	Boîte de branchement	249709.635	6741183.986	25.2
A18	Eaux usées	Boîte de branchement	249713.29	6741193.044	25.03
A19	Eaux usées	Boîte de branchement	249726.96	6741219.491	23.81
A20	Eaux usées	Boîte de branchement	249727.242	6741208.365	24.18
A21	Eaux usées	Boîte de branchement	249729.651	6741223.304	23.7
A22	Eaux usées	Boîte de branchement	249740.611	6741225.917	23.19